

## Amende stationnement gênant

Par vinxhenzo
Bonjour,
Mon véhicule a été mis en fourrière ce 21 nov. dernier : j'ai été cherché le soir même. Néanmoins, on m'a indiqué que j'allais recevoir une contravention moyennant à 35? correspondant à un stationnement gênant, chose que je n'ai toujours pas reçu.
Il y a t-il un délai ? La gendarmerie qui a adressé la demande d'enlèvement par la fourrière ne savent pas ce qu'il ce passse. Merci à vous,
Par janus2
Bonjour, Le délai de prescription est d'un an.
Par vinxhenzo
Merci pour votre réponse.